

D2. Qu'arrive-t-il si un pays refuse une inspection sur place?

Si l'ensemble des États parties ordonne une inspection sur place, l'État partie en cause doit s'y conformer sinon il s'expose à la censure. La censure peut comprendre diverses mesures, y compris, dans des cas d'urgence, le renvoi au Conseil de sécurité des Nations unies.